



[Canada.ca](#) > [Services partagés Canada](#) > [À propos de Services partagés Canada](#) > [Transparence](#)

> [Rapports financiers trimestriels](#)

Rapport financier trimestriel - Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

Table des matières

- [1. Introduction](#)
 - [1.1 Autorité, mandat et programmes](#)
 - [1.2 Méthode de présentation](#)
 - [1.3 Structure financière de Services partagés Canada](#)
- [2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs](#)
 - [2.1 Changements importants touchant les autorisations](#)
 - [2.2 Explications des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente](#)
- [3. Risques et incertitude](#)
- [4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes](#)
- [5. État des autorisations \(non vérifié\)](#)
- [6. Dépenses budgétaires ministérielles par article courant \(non vérifiées\)](#)
- [7. Glossaire](#)

▼ Autorisation de reproduction

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de Services partagés Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de l'État en communiquant avec Services partagés Canada à information@ssc-spc.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre responsable de Services partagés Canada, 2025.

Rapport financier trimestriel - Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

No. de catalogue P116-1F-PDF

ISSN 2371-4336

Issued also in English under title: Quarterly Financial Report - For the quarter ended September 30, 2025

Catalogue No. P116-1E-PDF

ISSN 2371-4328

1.0 Introduction

Ce rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de 2025-2026. Ce rapport a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

1.1 Autorité, mandat et programmes

Services partagés Canada (SPC) est chargé de faciliter la prestation des programmes et services gouvernementaux sur le plan numérique en fournissant des services numériques, de réseau et d'hébergement fiables et sécuritaires qui permettent aux fonctionnaires de collaborer sans heurt dans l'ensemble du gouvernement du Canada pour servir la population canadienne. En tant que fournisseur de services à plus de 40 ministères et organismes gouvernementaux, SPC se concentre sur l'adoption d'un modèle de prestation de services de TI qui encourage le partage de solutions et de plateformes communes entre les ministères dans le but de normaliser et regrouper les solutions informatiques tout en modernisant et réduisant la TI existante. En adoptant une approche d'entreprise, SPC cherche à fournir des connexions rapides, fiables et sécurisées, à veiller à ce que les employés disposent des outils numériques dont ils ont besoin, et à appuyer les ministères partenaires dans le développement et la prestation

des services qu'ils offrent aux Canadiens. Le ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement est le ministre responsable de SPC.

Dans l'exécution de son mandat, SPC appuie l'Ambition numérique du gouvernement du Canada, la Stratégie intégrée de cybersécurité du gouvernement du Canada et la Stratégie d'hébergement d'applications 2024. SPC collabore avec les intervenants des secteurs public et privé pour la mise en œuvre d'approches d'entreprise pour la gestion des services d'infrastructure de TI et l'emploi de processus de gestion des activités efficaces et efficients.

La Loi sur Services partagés Canada et les décrets connexes précisent les pouvoirs, les obligations et les fonctions du ministre responsable de SPC. Les modifications apportées à la Loi en juin 2017 confèrent au ministre responsable le droit de déléguer le pouvoir d'acheter certains articles à d'autres ministres, ce qui facilite l'approvisionnement en biens et en services de TI les plus fréquemment achetés au sein des ministères. L'établissement de contrats de TI, d'appels d'offres et d'arrangements en matière d'approvisionnement demeure la responsabilité de SPC et ce dernier continuera d'assurer l'utilisation exclusive d'équipement de TI et de logiciels fiables. Le ministre responsable pourrait aussi, dans des circonstances exceptionnelles, autoriser un autre ministre à obtenir des services en faisant appel à ses propres ressources ou en sollicitant les services d'un fournisseur externe. Cette autorisation n'exempte toutefois pas l'ensemble du ministère de l'utilisation des services de SPC.

Des renseignements supplémentaires sur l'autorité, le mandat, les responsabilités et les programmes de SPC se trouvent dans le Budget principal des dépenses de 2025-2026 et le Plan ministériel 2025-2026 de SPC.

1.2 Méthode de présentation

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du ministère accordées par le Parlement et celles utilisées par le ministère, conformément au Budget principal des dépenses de 2025-2026 et au report du budget de 2024-2025. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier, conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise, sous certaines conditions, l'établissement d'un mandat spécial pour la signature du gouverneur général en vue d'autoriser un paiement sur le Trésor. Les mandats spéciaux sont considérés comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel ils ont été établis.

Les mandats spéciaux émis au cours du premier trimestre de 2025-2026 ont été inclus dans le total des crédits du Budget principal des dépenses de 2025-2026.

Le ministère utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers ministériels annuels, qui font partie du processus du rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement demeurent en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses. La principale différence entre les rapports financiers trimestriels et les états financiers ministériels est le décalage entre le moment où les revenus et les dépenses sont constatés. Les rapports financiers trimestriels constatent les revenus seulement lorsque l'argent est reçu et les dépenses seulement lorsqu'elles sont payées. Les états financiers ministériels constatent les revenus lorsqu'ils sont gagnés et les dépenses lorsqu'elles sont encourues. Dans ce dernier cas, les revenus sont donc comptabilisés même si l'argent n'a pas été reçu et les dépenses sont comptabilisées même si elles n'ont pas été payées.

1.3 Structure financière de Services partagés Canada

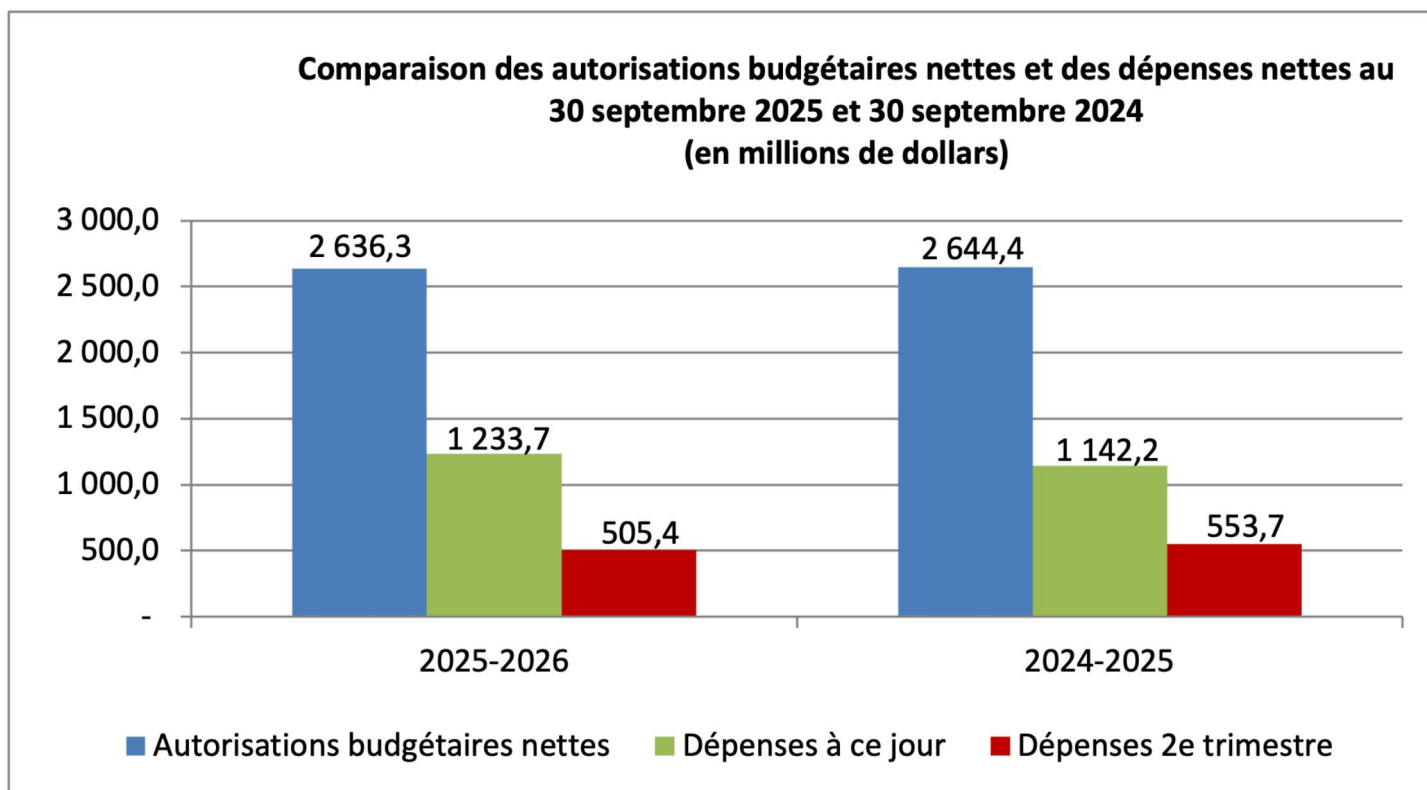
SPC est doté d'une structure financière composée principalement d'autorisations budgétaires votées, notamment le crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, y compris les recettes nettes en vertu d'un crédit et le crédit 5 – Dépenses en capital, y compris les recettes nettes en vertu d'un crédit. Les autorisations législatives sont composées des contributions au régime d'avantages sociaux des employés (RASE).

À la fin du deuxième trimestre de 2025-2026, 91 % du budget du ministère était consacré à l'atteinte de ses objectifs de consolidation et de normalisation des TI. Cela a permis de s'assurer que les services d'infrastructure de TI actuels et futurs offerts au gouvernement du Canada (GC) sont maintenus dans un environnement d'excellence opérationnelle. Le 9 % restant était consacré aux services internes qui sont les services de soutien aux programmes de SPC et/ou qui sont requis pour respecter les obligations corporatives de SPC.

L'autorisation des recettes nettes en vertu d'un crédit pour 2025-2026 s'élève à 953,0 millions de dollars, ce qui comprend les revenus disponibles à dépenser pour les services d'infrastructure de TI fournis par SPC aux organisations selon le principe du recouvrement des coûts.

2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le graphique suivant présente une comparaison des autorisations budgétaires nettes disponibles pour emploi, des dépenses cumulatives à ce jour et des dépenses pour les trimestres terminés le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024, pour une combinaison du crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, du crédit 5 – Dépenses en capital et des autorisations législatives.



► Description longue - Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses nettes au 30 septembre 2025 et 30 septembre 2024

2.1 Changements importants touchant les autorisations

Au 30 septembre 2025, les autorisations accordées au ministère comprennent le Budget principal des dépenses et le report du budget de l'exercice 2024-2025, car aucun élément n'a été soumis pour le Budget supplémentaire des dépenses (A). Les autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice 2025-2026 sont de 2 636,3 millions de dollars à la fin du deuxième trimestre, comparativement à 2 644,4 millions de dollars à la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2024-2025, représentant une diminution de 8,1 millions de dollars ou 0,3 %. Cette diminution totale consiste en la combinaison d'une augmentation de 100,3 millions de dollars du crédit 1 – Dépenses brutes de fonctionnement, d'une diminution de 30,8 millions de dollars du crédit 5 – Dépenses brutes en capital, d'une augmentation des recettes nettes en vertu d'un crédit de 100,0 millions de dollars et d'une augmentation des autorisations législatives budgétaires (RASE) de 22,4 millions de dollars.

Comparaison des autorisations budgétaires nettes au 30 septembre 2025 et 30 septembre 2024

Autorisations disponibles nettes (en millions de dollars)	2025-2026	2024-2025	Écart
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	3 188,2	3 087,9	100,3
Crédit 5 – Dépenses en capital	257,9	288,7	(30,8)
Poste législatif (RASE)	143,2	120,8	22,4
Autorisations totales brutes	3 589,3	3 497,4	91,9
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(953,0)	(853,0)	(100,0)
Autorisations totales nettes	2 636,3	2 644,4	(8,1)

Crédit 1 – Dépenses brutes de fonctionnement

Le crédit 1 du ministère a augmenté de 100,3 millions de dollars, comparativement au deuxième trimestre de 2024-2025, en raison de ce qui suit :

- une augmentation du financement de 157,8 millions de dollars liée aux projets et initiatives suivants :
 - mise en œuvre de la licence Microsoft 365 E5 à titre de norme d'entreprise pour le gouvernement du Canada (108,7 millions de dollars);
 - présidence du Sommet du G7 de 2025 au Canada (16,3 millions de dollars);
 - coûts supplémentaires liés à la prestation de services essentiels de TI aux ministères et organismes clients (15,4 millions de dollars);
 - l'évolution de l'accès et la sécurité des services infonuagiques et de la connectivité et la surveillance ministérielles (8,7 millions de dollars);
 - conventions collectives et autres ajustements liés à la rémunération (8,1 millions de dollars);
 - une augmentation cumulative de 0,6 million de dollars liée à d'autres projets et initiatives;
- une augmentation de 100,0 millions de dollars liée à l'augmentation des recettes nettes en vertu d'un crédit en 2025-2026;
- cette augmentation est compensée par une diminution ou durée déterminée du financement de 97,0 millions de dollars liée aux projets et

initiatives suivants :

- une diminution cumulative de 70,9 millions de dollars liée à des initiatives du Budget de 2021 :
 - programme de réparation et de renouvellement de la TI (28,7 millions de dollars);
 - programme de modernisation et migration de la charge de travail (27,9 millions de dollars);
 - fond de modernisation et de mise en œuvre du réseau (14,3 millions de dollars);
- réductions pour soutenir les initiatives visant à centrer les dépenses gouvernementales annoncées dans le Budget de 2023 (20,7 millions de dollars);
- cybersécurité et sécurité de la technologie de l'information (5,4 millions de dollars);
- une diminution de 52,8 millions de dollars liée au report du budget des dépenses de fonctionnement;
- une diminution de 7,7 millions de dollars liée à un réaligement interne des crédits, du crédit 1 fonctionnement à personnel et les frais connexes au régime d'avantages sociaux des employés.

Crédit 5 – Dépenses brutes en capital

Le crédit 5 du ministère a diminué de 30,8 millions de dollars, comparativement au deuxième trimestre de 2024-2025, en raison de ce qui suit :

- une diminution ou durée déterminée du financement de 66,8 millions de dollars liée aux projets et initiatives suivants :
 - une diminution cumulative de 57,3 millions de dollars liée à des initiatives du Budget de 2021 :
 - fond de modernisation et de mise en œuvre du réseau (25,5 millions de dollars);
 - programme de modernisation et migration de la charge de travail (19,9 millions de dollars);
 - programme de réparation et de renouvellement de la TI (11,9 millions de dollars);

- garantir l'accès au calcul de haute performance pour les services hydrométéorologiques du Canada (9,5 millions de dollars);
- cette diminution est compensée par une augmentation de 34,6 millions de dollars liée au report du budget des dépenses en capital;
- une augmentation cumulative de 1,4 million de dollars liée à d'autres projets et initiatives.

Recettes nettes en vertu d'un crédit

- L'autorisation des recettes nettes en vertu d'un crédit du ministère a augmenté de 100,0 millions de dollars comparativement au deuxième trimestre de 2024-2025. Cette augmentation est attribuable à l'augmentation des volumes de services liés aux activités visant à soutenir les priorités opérationnelles et de modernisation du ministère de la Défense nationale. Au deuxième trimestre de 2025-2026, l'autorisation totale des recettes nettes en vertu d'un crédit a augmenté de 100,0 millions de dollars, passant de 853,0 millions de dollars à 953,0 millions de dollars.

Poste législatif (RASE)

L'autorisation du ministère pour le RASE a augmenté de 22,4 millions de dollars, comparativement au deuxième trimestre de 2024-2025, en raison de ce qui suit :

- une augmentation du financement de 23,5 millions de dollars pour :
 - un ajustement technique au taux du RASE législatif (13,6 millions de dollars);
 - frais connexes au RASE législatif liés à un réalignement interne des crédits, du crédit 1 fonctionnement à personnel (7,7 millions de dollars);
 - conventions collectives et autres ajustements liés à la rémunération (1,3 million de dollars);
 - présidence du Sommet du G7 de 2025 au Canada (0,9 million de dollars);
- cette augmentation est compensée par une diminution cumulative ou durée déterminée du financement de 1,1 million de dollars liée à d'autres projets et initiatives.

2.2 Explications des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente

Comparativement à l'exercice précédent, les dépenses cumulatives à ce jour, pour la période terminée le 30 septembre 2025, ont augmenté de 91,5 millions de dollars, passant de 1 142,2 millions de dollars à 1 233,7 millions de dollars, comme l'indique le tableau ci-dessous. Cela représente une augmentation de 8,0 % par rapport aux dépenses enregistrées pour la même période en 2024-2025.

Comparaison des dépenses cumulatives à ce jour au 30 septembre 2025 et 30 septembre 2024

Dépenses cumulatives nettes (en millions de dollars)	2025-2026	2024-2025	Écart
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	1 430,9	1 339,6	91,3
Crédit 5 – Dépenses en capital	34,8	37,0	(2,2)
Poste législatif (RASE)	72,6	60,4	12,2
Dépenses cumulatives brutes totales	1 538,3	1 437,0	101,3
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(304,6)	(294,8)	(9,8)
Dépenses cumulatives nettes totales	1 233,7	1 142,2	91,5

Crédit 1 – Augmentation de 91,3 millions de dollars

L'augmentation nette des dépenses de fonctionnement, comparativement au deuxième trimestre de 2024-2025, est principalement attribuable à ce qui suit :

- les dépenses de location ont augmenté de 140,6 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à des dépenses pour des frais de licence et de maintenance de divers logiciels, notamment pour la mise en œuvre de la licence Microsoft 365 E5.
- les acquisitions de machines et de matériel ont augmenté de 5,6 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable aux dépenses liées à la présidence du Sommet du G7 de 2025 au Canada, qui sont principalement composées de dépenses en matériel de communication et de réseautage. Cette augmentation est partiellement

compensée par une diminution des dépenses liées au programme de mise à jour de la TI.

- les dépenses de services professionnels et spéciaux ont diminué de 31,8 millions de dollars. Cette diminution est principalement attribuable à une baisse des dépenses de conseils en gestion. Cette diminution est partiellement compensée par une augmentation des dépenses de services informatiques.
- les dépenses de réparation et d'entretien ont diminué de 14,0 millions de dollars. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des dépenses de réparation et d'entretien de matériel informatique. Cette diminution est partiellement compensée par une augmentation des dépenses de réparation et d'entretien de matériel de communication et de réseautage.
- les dépenses de transport et communications ont diminué de 7,6 millions de dollars. Cette diminution est principalement attribuable à une baisse des dépenses liées aux services de télécommunications.
- une diminution de 1,5 million de dollars dans d'autres dépenses diverses.

3.0 Risques et incertitude

SPC a cerné les principaux risques organisationnels suivants pour 2025-2026. Les initiatives et activités clés de SPC prévoient des mesures d'atténuation qui réduisent la probabilité et les conséquences éventuelles de ces risques.

Approvisionnement en TI

L'évolution de la dynamique du marché, y compris en ce qui a trait à la consolidation du marché et à la dépendance envers un fournisseur, pourrait entraîner un délai dans l'attribution des contrats, une augmentation des coûts, une réduction de la souplesse et des difficultés importantes pour SPC en ce qui concerne la transition vers d'autres fournisseurs ou la reproduction de solutions à l'interne.

Mesures incitatives et coûts de modernisation

Le manque d'harmonisation des incitatifs à l'échelle du GC pour donner la priorité au remplacement de l'infrastructure existante et le partage inégal des coûts et de l'engagement envers la modernisation peuvent enrayer le rythme de la transformation numérique.

Technologies émergentes

L'adoption de technologies émergentes (notamment l'intelligence artificielle [IA] et l'IA générative) peut accroître les vulnérabilités technologiques et les problèmes d'interopérabilité, augmenter la demande en infrastructures, entraver les défis d'évolutivité et entraîner une augmentation des coûts.

Environnement budgétaire

L'évolution de l'environnement financier peut avoir une incidence sur les recettes et compromettre les investissements prévus et les projets de modernisation.

Dépassement des coûts

La combinaison des pressions inflationnistes et de l'augmentation des coûts de l'infrastructure informatique, en particulier des services infonuagiques et du matériel, présente un risque pour la durabilité des initiatives essentielles de transformation numérique. La volatilité des prix du nuage public et la dépendance accrue aux technologies infonuagiques pourraient avoir une incidence sur les budgets et réduire la souplesse permettant de mettre les opérations à l'échelle de manière efficace.

Cybersécurité

L'augmentation de la fréquence et de la sophistication des attaques de cyberattaques, ainsi que l'adoption de nouvelles technologies, peuvent entraîner une vulnérabilité de la posture de sécurité de SPC qui pourrait avoir un impact sur l'intégrité et la disponibilité de l'information et l'accès aux services pour les Canadiens.

Réputation relative à la prestation de services

La demande constante de services numériques et les attentes correspondantes en matière de délais de livraison, associées aux efforts de SPC pour accroître la transparence et la prévisibilité des services informatiques, peuvent avoir un impact sur la prestation de services et nuire à la réputation de SPC.

Compétences en TI et contraintes à l'innovation

Les changements rapides de l'environnement des TI et de la technologie exigeront que les employés développent des compétences nouvelles ou différentes. Le perfectionnement et la requalification des compétences de l'effectif actuel de SPC sont requis. Sinon, il y aura des lacunes en matière de connaissances qui pourraient entraîner des retards dans l'innovation et la capacité de répondre aux besoins des partenaires et des clients de manière rapide et rentable.

4.0 Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun changement important relatif au fonctionnement, au personnel et aux programmes au cours de ce trimestre.

Approbation des hauts fonctionnaires

Original signé par Jacquie Manchevsky pour

Scott Jones

Président

Original signé par

Scott Davis, CPA

Sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Le 26 novembre 2025

5.0 État des autorisations (non vérifié) (en milliers de dollars)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement						
Dépenses brutes de fonctionnement	3 188 222	630 763	1 430 937	3 087 949	679 338	1 339 607
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(893 000)	(181 837)	(304 653)	(793 000)	(176 373)	(294 814)
Dépenses nettes de fonctionnement	2 295 222	448 926	1 126 284	2 294 949	502 965	1 044 793
Crédit 5 – Dépenses en capital						
Dépenses brutes en capital	257 862	19 725	34 837	288 698	20 573	37 025
1	Inclut seulement les autorisations disponibles pour être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.					

Recettes nettes en vertu d'un crédit	(60 000)	-	-	(60 000)	-	-
Dépenses nettes en capital	197 862	19 725	34 837	228 698	20 573	37 025
(L) Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	143 217	36 780	72 584	120 802	30 201	60 401
Autorisations budgétaires totales	2 636 301	505 431	1 233 705	2 644 449	553 739	1 142 219

1 Inclut seulement les autorisations disponibles pour être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

6.0 Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées) (en milliers de dollars)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 ²	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ²	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel (incluant le RASE)	1 095 194	290 369	571 468	1 004 209	281 908	560 326
Transport et communications	722 751	107 672	184 300	741 688	117 850	191 851
Information	3 290	38	93	3 880	95	261
Services professionnels et spéciaux	377 944	74 230	125 436	457 546	93 255	155 836
Location	774 013	117 196	475 742	607 494	128 084	335 125
Services de réparation et d'entretien	256 422	66 010	117 483	305 220	68 754	132 286
Services publics, fournitures et approvisionnements	4 858	1 539	2 099	19 799	1 854	2 559

² Inclut seulement les autorisations disponibles pour être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre, réparties en fonction des données historiques financières.

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 ²	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ²	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	3 575	1 046	2 115	3 191	1 052	2 051
Acquisition de machines et de matériel	347 147	24 636	53 829	353 550	33 110	51 337
Service de la dette publique	4 107	3 076	4 082	872	1 224	2 512
Autres subventions et paiements	-	1 456	1 711	-	2 926	2 889
Dépenses budgétaires brutes totales	3 589 301	687 268	1 538 358	3 497 449	730 112	1 437 033
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes nettes en vertu d'un crédit	953 000	181 837	304 653	853 000	176 373	294 814
Total des revenus affectés aux dépenses	953 000	181 837	304 653	853 000	176 373	294 814
2	Inclut seulement les autorisations disponibles pour être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre, réparties en fonction des données historiques financières.					

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 ²	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ²	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses budgétaires nettes totales	2 636 301	505 431	1 233 705	2 644 449	553 739	1 142 219

² Inclut seulement les autorisations disponibles pour être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre, réparties en fonction des données historiques financières.

7.0 Glossaire

Affectations bloquées

Les affectations bloquées servent à interdire l'utilisation de fonds déjà alloués par le Parlement. Il y a deux types d'affectations bloquées, à savoir :

- permanentes : lorsque le Conseil du Trésor a ordonné une péremption des fonds à la fin de l'exercice financier;
- temporaires : lorsqu'une affectation est bloquée jusqu'à ce que les conditions aient été respectées.

Articles courants

Un système de comptabilisation qui classifie et résume les dépenses par catégories, telles que le type de biens ou services acquis, aux fins de la surveillance et de l'établissement de rapports.

Autorisation des recettes nettes en vertu d'un crédit

Le pouvoir dont dispose Services partagés Canada pour recouvrer et dépenser les recettes gagnées et perçues, émanant de la prestation des services de la TI au sein du gouvernement.

Budget principal des dépenses

Chaque année, le gouvernement prépare le budget des dépenses pour justifier la demande adressée au Parlement visant à faire autoriser la

dépense des fonds publics. Cette demande est officialisée par la présentation de projets de loi de crédits au Parlement. À l'appui de la Loi de crédits, le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenses (crédits) et les montants à inclure dans des projets de loi de crédits subséquents. Le Parlement doit approuver ces crédits avant que le gouvernement ne puisse donner suite à ses plans de dépenses.

Budget supplémentaire des dépenses

Le président du Conseil du Trésor dépose jusqu'à trois budgets supplémentaires des dépenses, généralement en mai, tard en octobre ou tôt en novembre et en février, en vue d'obtenir l'autorisation du Parlement de rajuster le Plan de dépenses du gouvernement fixé dans le budget des dépenses pour l'exercice concerné. Le Budget supplémentaire des dépenses sert à deux fins. D'une part, il sert à demander l'autorisation de réviser les niveaux de dépenses que le Parlement devra approuver dans une loi de crédits. D'autre part, il fournit au Parlement des renseignements sur les changements qui devront être apportés aux dépenses estimatives en vertu de lois précédemment adoptées par celui-ci. Chaque budget supplémentaire des dépenses est identifié par ordre alphabétique (A, B et C).

Comptabilité axée sur les dépenses

Une méthode comptable qui combine des éléments des deux méthodes comptables principales : la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité axée sur les dépenses reconnaît les revenus lorsque l'argent est reçu et les dépenses lorsqu'un passif est engagé ou que l'argent est versé.

Convention collective

Une convention collective désigne une convention écrite, conclue en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, entre l'employeur et l'agent négociateur, qui renferme des dispositions concernant les conditions d'emploi et d'autres questions connexes.

Crédits/autorisations

Les autorisations de dépenses consistent en des approbations du Parlement qui consentent à des organismes gouvernementaux individuels le droit de dépenser jusqu'à un montant précisément défini. Les autorisations de dépenses sont fournies de deux façons : d'une part, par les lois de crédits annuelles qui déterminent les montants et les motifs généraux pour lesquels on peut dépenser des fonds; d'autre part, par d'autres statuts particuliers qui autorisent les paiements et établissent les montants ainsi que les périodes pendant lesquelles doivent avoir lieu ces

paiements. Les montants autorisés aux termes des lois de crédits sont nommés dépenses votées, et les autorisations de dépenses accordées par d'autres statuts sont nommées autorisations législatives.

Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement

Crédit qui couvre des dépenses quotidiennes, telles que les salaires, les services publics et les dépenses en capital secondaires.

Crédit 5 – Dépenses en capital

Les dépenses en capital sont celles qui sont engagées pour l'acquisition ou le développement d'éléments qui correspondent à des immobilisations corporelles, selon la définition établie dans les conventions comptables du gouvernement. Ce crédit est généralement utilisé pour des dépenses en capital de plus de 10 000 dollars.

Méthode de comptabilité de caisse

La méthode de comptabilité de caisse reconnaît les revenus lorsqu'ils sont reçus et les dépenses quand elles sont payées.

Méthode de comptabilité d'exercice intégrale

Une méthode de comptabilité qui mesure la performance et la position d'une organisation en reconnaissant les événements économiques indépendamment du moment où les transactions en espèces se produisent. Par conséquent, la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale reconnaît les revenus lorsqu'ils sont gagnés (par exemple, lorsque les termes d'un contrat sont remplis) et les dépenses lorsqu'elles sont engagées.

Plan ministériel

Le plan ministériel est le plan de dépenses de chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Il décrit les priorités ministérielles, les résultats attendus et les besoins en ressources connexes sur une période de trois ans à compter de l'exercice indiqué dans le titre du rapport.

Régime d'avantages sociaux des employés (RASE)

Un poste législatif qui comprend les contributions que l'employeur verse au titre du Régime de pension de la fonction publique, du Régime de pension du Canada, du Régime des rentes du Québec, des prestations de décès et de l'assurance-emploi. Le taux du RASE change chaque année selon les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor et est exprimé en pourcentage du salaire.

Report du budget de fonctionnement

Un crédit central du Conseil du Trésor qui permet aux ministères de reporter à l'exercice suivant les fonds admissibles qui n'ont pas été utilisés pendant l'exercice actuel, jusqu'à concurrence de 5 % du montant brut de leur affectation Budget de fonctionnement du Budget principal des dépenses.

Report du budget en capital

Un crédit central du Conseil du Trésor qui permet aux ministères de reporter à l'exercice suivant les fonds admissibles qui n'ont pas été utilisés pendant l'exercice actuel, jusqu'à concurrence de 20 % de leurs affectations de fin d'exercice du crédit pour dépenses en capital tel qu'inscrit dans les Comptes publics.

Date de modification : 2026-02-05